

Annexe
ANNEXES
ANNEXE I

Communes reconnues en état de catastrophe naturelle

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018

Communes d'Idron, Lamayou (1), Pau, Pontiacq-Viellepinte (1).

Inondations et coulées de boue du 12 juin 2018 au 13 juin 2018

Communes d'Arrien (1), Gestas (2), Lahontan (1), Lasseube (1), Saint-Jammes (1), Sault-de-Navailles (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 11 juin 2018 au 14 juin 2018

Commune d'Urepel (1).

Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 12 juin 2018 au 28 août 2018

Commune de Narcastet (1).

Fait le 22 octobre 2018.

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,
J. Witkowski

Le ministre de l'économie et des finances,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur « assurances »,
L. Corre

Le ministre de l'action et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur,
F. Desmadryl

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des outre-mer,
E. Berthier